

Matériel mis à disposition des associations

Les salles équipées de chaises et de tables ne peuvent faire l'objet d'une demande de prêt de chaises et de tables supplémentaires.

Quantité	Désignation	Quantité	Désignation
	Bancs de 2m		Tentes de 5m*4m
	Chaises coques		Tentes parapluies
	Tables de 2m		Praticables 2m*1m
	Tables de 4m		Barrières
	Podium		Grilles d'exposition
	Tentes de 5m*12m		Gobelets
	Tente de 5m*8m		Sono

L'enlèvement du matériel à l'aller se fera à.....
le:..... à:.....h.....

en présence de M. ou Mme.....Tel:.....

L'enlèvement du matériel au retour se fera à.....
le:..... à:.....h.....

en présence de M. ou Mme.....Tel:.....

Réservé à l'administration

Prescriptions particulières de la mairie

- Matériel (rallonges, coffret.....
.....
.....
- Arrêtés.....
.....
.....

Demande de matériel hors associations

Quantité	Désignation	Quantité	Désignation
	Bancs de 2m		Tables de 2m
	Chaises coques		Tables de 4m

La réservation ne sera effective qu'après signature du contrat de location du matériel par les 2 parties

Assurance couvrant les dommages au matériel à concurrence de sa valeur de remplacement:

Le matériel sera mis à disposition au Centre Technique Municipal à KERLEO le :à.....h.....

Le matériel sera retourné au Centre Technique Municipal à KERLEO le :à.....h.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Date :

Signature

**signature précédée de la mention
«lu et approuvé »**

Mairie de Plouguerneau

Tél.02 98 04 71 06

mairie@plouguerneau.fr